



Montbazou

bien vivre
ensemble

Votre ville à portée de main

Les tiroirs de Louise

Lingerie

Le secret de la lingerie féminine

46 rue Nationale - 37250 MONTBAZON

07-85-78-86-95 / 02-47-37-04-59

alexia.desnous@orange.fr

du mardi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h / samedi de 9h30 à 19h

Sarl l'Odyssée

Alexia Desnous

FEMMES

HOMMES

Intermarché

SUPER



leDRIVE
Intermarché

2 rue Tivoli - RN 10 - 37250 VEIGNÉ

Tél. 02 47 26 90 26

HORAIRES
Ouvert de 8h30 à 19h30
Vendredi de 8h30 à 20h
Samedi de 8h30 à 19h30
Dimanche de 8h30 à 12h30



SOMMAIRE

- 3 -

Éditorial

- 3 -

Votre QR Code

- 4 -

**BIEN VIVRE
ENSEMBLE**

- 28 -

DICRIM

Information sur les risques
majeurs



Directrice de la publication : Sylvie GINER · Directrice de la
rédaction : Nancy TEXIER · Photos : Mairie de Montbazon
· Régie Publicitaire : Groupe Média Plus Communication
· Z.I. Secteur C7 - Allée des Informaticiens - CS 30075 -
06705 Saint Laurent du Var Cedex · Tél. : 04 92 27 13 89
· Site Web : www.mediapluscom.fr · E-Mail : contact@mediapluscom.fr · Impression : Imprimerie spéciale du
Groupe Média Plus · Communication · Dépôt légal : 2024

bien vivre ensemble



Nous avons tous envie de bien vivre, d'avoir des relations cordiales. Mais comment y parvenir ?

Sans doute en respectant la réglementation en vigueur, que nous vous invitons à consulter tout en sachant que les mots : civisme, liberté partagée, respect de l'autre et de notre environnement, responsabilité individuelle, restent les clés de ce "bien vivre ensemble".

Et puis cela passe surtout par la communication entre voisins, entre citoyens.

Tout le monde a droit à l'erreur, tout le monde peut oublier et très souvent il suffit de quelques paroles courtoises pour faire avancer les choses.

Savoir, c'est vivre en sécurité ;

La sécurité des habitants est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale.

Conformément à la réglementation, la commune a travaillé à l'élaboration d'un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) dont les moyens d'alerte à la population et les lieux stratégiques en cas d'événement majeur y sont présentés.

Aussi, afin de vous accompagner dans cette démarche, la commune a élaboré ce guide qui regroupe les fondamentaux du bien vivre ensemble mais également le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs.

Lisez attentivement ce document et conservez-le.

Bien à vous

Sylvie GINER,
Maire et votre équipe municipale

**SERVICE
GRATUIT**



Accès immédiat en ligne de votre guide

sur smartphone via ce QR code
(uniquement pour ce guide)







bien vivre ensemble

- 6 Propreté
- 12 Urbanisme
- 13 Environnement
- 18 Bon voisinage
- 20 Sécurité
- 24 Solidarité
- 27 Votre mairie



propreté

”
Avant de jeter, pensez à
réparer, recycler, donner !



Vos déchets et vous

La Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre assure directement la collecte sélective, le tri, le traitement des déchets ménagers et assimilés ainsi que la gestion des déchèteries d'Esvres-sur-Indre, Saint-Branches et Sorigny.

TOURAINÉ VALLÉE DE L'INDRE

6 Place Antoine de Saint-Exupéry,
Z.A. Isoparc
37250 Sorigny
02 47 34 29 00
Du lundi au vendredi : 9h-12h • 14h-17h
www.tourainevalleedelindre.fr

Pour toute question
sur la collecte :

Service déchets

02 47 34 29 00

dechets-menagers@tourainevalleedelindre.fr



ATTENTION :

- › **les collectes ne sont pas assurées les jours fériés.** Toutes les collectes sont décalées d'une journée, et ceci à partir du jour férié jusqu'au samedi.
- › **Les encombrants ne sont pas collectés :** vous devez les porter en déchèterie !



En partenariat avec l'association **Repair Café Tours**, la mairie de Montbazon organise des Repair Cafés ouverts à tous permettant d'apprendre à remettre en état : petit électroménager, vêtements, chaussures, matériel informatique... Pourquoi jeter quand on peut réparer ?!

› Plus d'informations sur :
www.repaircafetours.fr ou
contact@repaircafetour.fr

RAPPEL

- › Le brûlage des déchets y compris des déchets verts est interdit
- › Retrouvez le calendrier des collectes des déchets végétaux sur touraine.valleedelindre.fr rubrique Environnement /déchets / collecte

RAPPEL

Touraine Vallée de l'Indre vous fournit un composteur individuel pour 10 € seulement sur présentation d'un justificatif de domicile.



CAP VERT
paysage

DEPUIS 1994

**ÉTUDE,
RÉALISATION,
ENTRETIEN DE JARDINS**

Cap Vert Paysage

5 rue de Bordebure - 37250 SORIGNY

02 47 34 02 92 - contact@cap-vert-paysage.com



DÉCHÈTERIES

ESVRES-SUR-INDRE

Zone d'activités la Pommeraye

Ouverture :

lundi - mercredi - jeudi - samedi
De 8h30 à 11h45 et de 14h à 17h15

SAINT-BRANCHS

ZA Les Coquettes, Route de Tours

Ouverture : mardi - vendredi - samedi

De 8h30 à 11h45 et de 14h à 17h15

SORIGNY

250 rue Charles Lindbergh

Ouverture : du lundi au samedi

De 8h30 à 11h45 et de 14h à 17h15

BORNES D'APPORTS VOLONTAIRES

Les verres peuvent être déposés dans les conteneurs enterrés situés :

- › parking Office de Tourisme
- › parking cimetière
- › gymnase rue de la Baffauderie
- › rue de la Pommeraye
- › à côté de la station service d'Intermarché

Les textiles peuvent être déposés dans les conteneurs « Le Relais » installés :

- › sur le parking du cimetière (derrière les deux colonnes de récupération de verre)
- › à côté de la station service d'Intermarché.



Touraine Vallée
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
de l'Indre



La Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre détient une flotte de vélos et de véhicules, alimentée par deux stations de distribution d'hydrogène. De plus, elle émerge au programme européen Interreg North West Europe, aux côtés de 6 autres collectivités européennes, pour le déploiement de bennes à ordures ménagères hydrogène dans le cadre du projet HECTOR.



Scannez-moi
sur smartphone



Faire preuve de civisme : simple comme bonjour !



Charte Zéro Mégot

En 2020, Montbazon est la première commune d'Indre-et-Loire à signer la charte Zéro Mégot proposée par la Jeune Chambre Economique de Tours. Les résolutions de la ville :

- › Informer, sensibiliser et prévenir la pollution (un mégot pollue 500 litres d'eau)
- › Améliorer la collecte des mégots (40% des mégots sont jetés dans la nature : ils mettent plus de 12 ans à se décomposer)
- › Participer au recyclage des mégots (ils peuvent être transformés en meuble par exemple)

Des cendriers de poche
sont à votre disposition
en mairie



Jeter un mégot
de cigarette par terre
est passible d'une
amende de 135 €



Plusieurs fois par an, la Mairie organise une Prop'balade et y convie tous les Montbazonnais.

C'est dans une ambiance conviviale que les participants arpentent les rues de la ville à la chasse aux déchets ! Cette action écocitoyenne permet de donner l'exemple et participe à la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



Zones non fumeur :

Il est interdit de fumer aux abords des établissements accueillant des enfants : écoles, collèges, centre de loisirs, crèche.

Dans un souci de pédagogie et pour la santé de tous, merci de bien vouloir respecter cette nouvelle réglementation.





Service d'intervention d'urgence

Montbazon a mis en place un Service d'Intervention d'Urgence (animaux errants, incendie, catastrophe naturelle, sécurité...). En cas de besoin, contacter la mairie au **02 47 26 01 30** ou le n° d'astreinte des élus **06 02 03 35 02** en dehors des horaires d'ouverture de la Mairie.

« Toujours prévenir les services de secours en priorité »



à SAVOIR !



DÉJECTIONS CANINES

Il est interdit de laisser les déjections canines sur les voies publiques, les trottoirs, certains espaces verts, les aires de jeux pour enfants. Il est du devoir du propriétaire d'avoir toujours deux sacs sur lui.

Cette infraction est passible d'une amende de 68 €



DÉPÔTS SAUVAGES

Il est interdit de jeter et d'abandonner des déchets ou objets encombrants sur l'espace public : trottoirs, chaussées et caniveaux, places et espaces verts.

Les frais d'enlèvements seront facturés



Toilettes publiques

Des toilettes publiques sont à votre disposition :

- › Ruelle des Anges
- › Place des Anciens Combattants
- › Office du Tourisme.



Animaux errants

Le maire doit organiser la prise en charge des animaux errants : merci de contacter la mairie au **02 47 26 01 30** ou le numéro d'astreinte en dehors des heures d'ouverture de la mairie : **06 02 03 35 02**.

Attention ! Bien que ce geste parte d'une bonne intention, il est interdit de nourrir les chats errants, les pigeons, les oiseaux, les canards, les cygnes... Les aliments ne sont pas toujours adaptés et cela favorise une domestication et une prolifération non souhaitée.

urbanisme

*Des travaux oui,
mais dans la limite
de ce qui est permis !*

Service municipal d'urbanisme

Avant d'effectuer tous travaux, se renseigner au préalable auprès du service urbanisme de la mairie, au **02 47 26 01 21** ou **urbanisme@ville-montbazon.fr**



PLAN LOCAL D'URBANISME

En 2025, Montbazon bénéficiera d'un nouveau Plan Local d'Urbanisme pour définir les règles d'aménagement de son territoire avec un objectif clair : maîtriser l'urbanisation et préserver notre cadre de vie ! Nos équipements ne sont pas extensibles, nos routes sont déjà surchargées.

En concertation avec les acteurs de notre territoire - habitants, associations, exploitants agricoles, entreprises, personnes publiques associées - la démarche passe par une enquête publique qui permet à chacun de prendre connaissance de ces nouvelles règles.

En parallèle, un périmètre adapté des abords des monuments historiques pour remplacer les cercles de 500 mètres autour de ses derniers a été défini avec l'Architecte des Bâtiments de France.

”
Préservez votre qualité de vie !

environnement



Taille des haies et des arbres

Les riverains sont tenus d'élaguer les arbres, arbustes et haies en bordure des voies publiques et privées, afin de permettre :

- › le passage des piétons sans aucune gêne,
- › la cohabitation des branches avec le réseau aérien (câbles électriques et téléphoniques),
- › la bonne lisibilité des panneaux routiers, feux tricolores, candélabres, plaques de rue.

A minima, les végétaux doivent respecter la limite séparative de propriété avec le domaine public entre le sol et une hauteur de 2 mètres.

A défaut d'entretien et d'élagage nécessaire par les propriétaires ou occupants, il peut y être pourvu d'office par la Ville après mise en demeure non suivie d'effet, aux frais des propriétaires ou occupants.



**Scannez
MOI**
sur smartphone





Philippe

L'oenophil'

Vins, spiritueux,
Art de la cave

34 rue Nationale
37250 Sorigny

02 47 72 07 73

loenophil@gmail.com

www.loenophil-sorigny.fr

*Caviste
Sommelier-
Conseil*

HORAIRES D'OUVERTURE

du Mardi au Samedi

de 9h30 à 13h & de 15h à 19h30

Jeudi, dimanche et jours fériés

de 9h30 à 13h



L'oenophil'



loenophil

ITTEO ISO
PRIGENT Geoffrey



Plâtrerie isolation
Aménagement de combles
Faux plafond démontable
Plancher technique
Cloison modulaire

37250 MONTBAZON
06.84.41.26.70 - itteo-iso@hotmail.com

L'Indre, une rivière de droit privé

L'Indre est une rivière de droit privé :

**les propriétaires des rives ont à
charge l'entretien.**

Les propriétaires le long de l'Indre sont soumis au droit privé. Ils ont des droits et des devoirs envers leurs voisins, notamment en ce qui concerne l'utilisation de l'eau, les servitudes éventuelles et le respect des limites de propriété. Les propriétaires ont à leur charge l'entretien des berges et veillent à ce qu'aucun encombrant ne parte à la dérive (arbres, mobilier de jardin, etc).

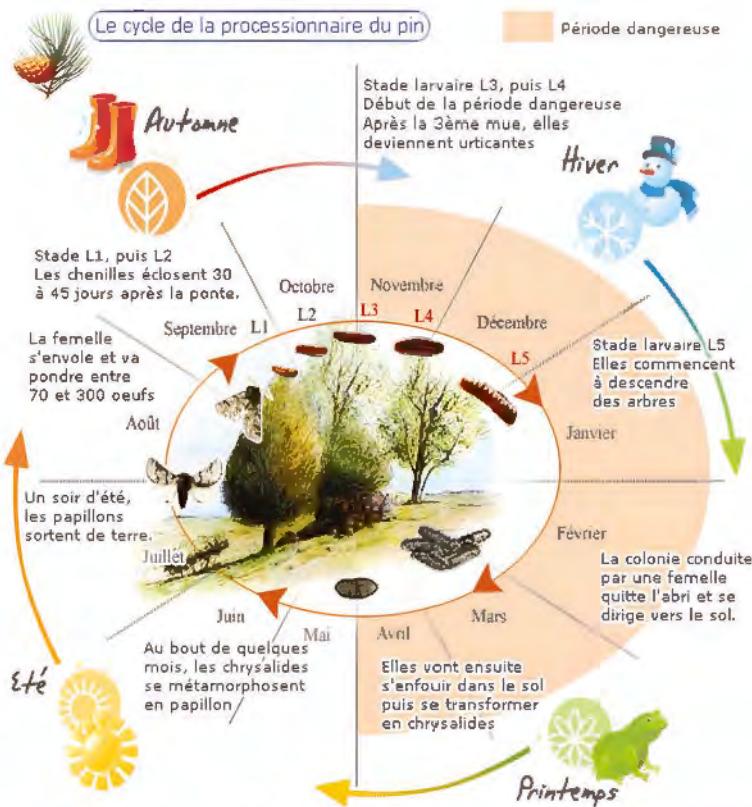


Nuisibles : les démarches à suivre

Si vous repérez des ragondins ou des renards, prenez contact avec la mairie.

Le piégeur agréé par la préfecture joue un rôle essentiel dans la gestion de la faune sauvage. Ces professionnels hautement qualifiés sont formés pour contrôler les populations animales de manière éthique et durable. Leur formation approfondie couvre la biologie des espèces locales, les méthodes de piégeage sélectif dans le respect strict des lois et des réglementations en garantissant des pratiques éthiques et durables.

Les piégeurs agréés sensibilisent également le public à l'importance du contrôle des populations animales et à la coexistence harmonieuse entre l'homme et la faune sauvage. En somme, leur rôle crucial contribue à maintenir l'équilibre délicat entre l'homme et la nature.



Les Chenilles Processionnaires

Les chenilles processionnaires peuvent présenter un risque sérieux pour la santé et la sécurité.

› Soyez attentifs et prenez des mesures préventives comme la pose d'un éco-piège sur le tronc de votre arbre.

› Évitez tout contact avec les nids et les chenilles, et assurez-vous que vos animaux domestiques et enfants ne s'en approchent pas.

› En cas de doute ou de découverte, contactez les services municipaux.

Ensemble, protégeons notre communauté.



L'Ambroisie

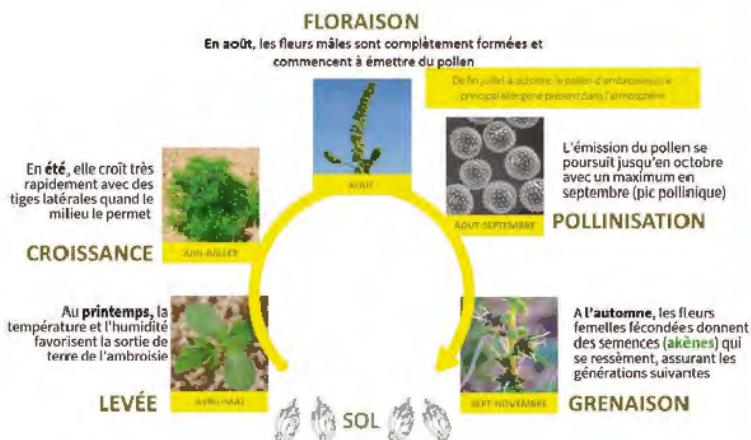
L'ambroisie, plante envahissante, peut provoquer des allergies sévères.

› Soyons vigilants pour préserver notre bien-être.

› Évitez la propagation de l'ambroisie en signalant sa présence aux autorités municipales.

› Adoptez des pratiques responsables, comme la tonte régulière des espaces verts, pour réduire sa croissance.

› Ensemble, agissons contre l'ambroisie pour un environnement plus sain.



Une espèce exotique

L'ambroisie est originaire d'Amérique du Nord. Les graines de cette plante ont été introduites en France vers 1863 avec des semences de trèfle. Au début du XX^{ème} siècle, lors de la première guerre mondiale, on les retrouve également dans des lots de fourrage destinés à nourrir les chevaux des soldats américains.



Frelon Asiatique

Le printemps est synonyme de floraison mais aussi d'apparitions de frelons : les femelles fondatrices sortent d'hivernage et s'apprêtent à donner naissance à de nouvelles colonies.



Pour prévenir la prolifération du frelon asiatique et protéger les autres pollinisateurs, c'est le bon moment pour poser des pièges.

Si vous suspectez d'avoir un nid chez vous :

› Il est fortement conseillé de contacter rapidement un désinsectiseur professionnel

› Hormis s'il est encore de petite taille et très facilement accessible, il est vivement déconseillé de déplacer un nid de frelons asiatiques

› Il faut veiller à ne pas ramasser ou écraser un frelon asiatique, notamment en extérieur : «même mort, il peut piquer avec son dard» et injecter du venin, mais aussi libérer une substance odorante qui peut alerter ses congénères du danger. Si le nid est situé à proximité, la colonie risque de riposter.

› Il faut éviter de trop ouvrir les fenêtres à la nuit tombée : les frelons sont attirés par la lumière et peuvent être tentés d'entrer chez vous.

Coordonnées

OFFICE NATIONAL DE LA BIODIVERSITE
Service départemental d'Indre-et-Loire
ISO PARC
1, place Saint Exupéry
37250 Sorigny
02 47 26 80 13
sd37@ofb.gouv.fr

SAVI
Syndicat d'aménagement de la Vallée de l'Indre
1 avenue de la Vallée du Lys
37260 PONT DE RUAN
02 47 26 96 83
contact@savi37.fr

Bon voisinage

Participez au bien-vivre
à Montbazon !



NUISANCES SONORES : connaître la réglementation

« Tout bruit gênant par sa durée, sa répétition, ou son intensité, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution » (Article 2 de l'arrêté préfectoral du 29 avril 2013, relatif à la lutte contre les bruits de voisinage) est interdit, de jour comme de nuit.

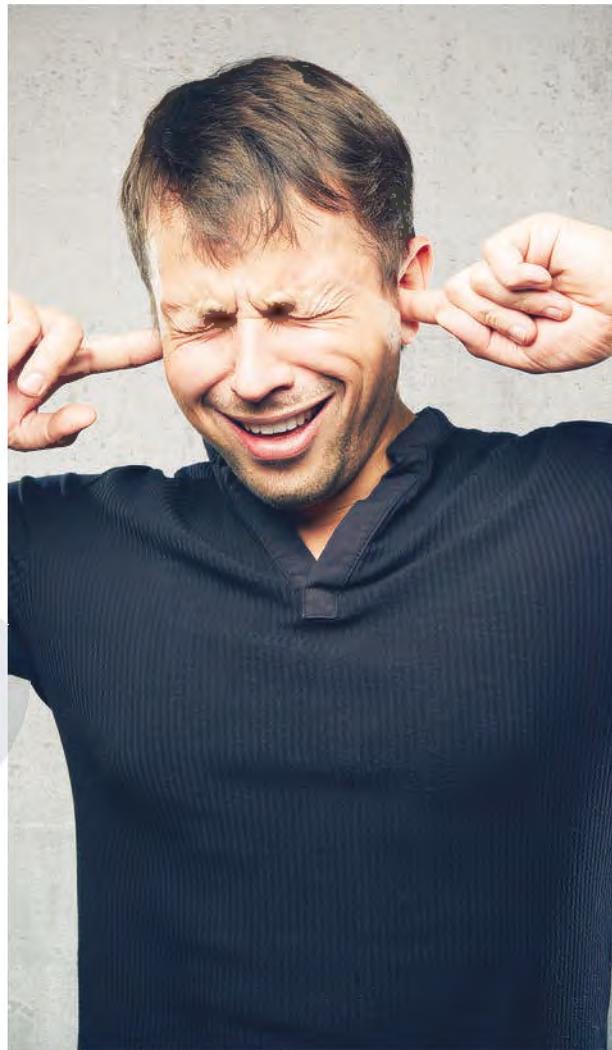
Font exception à cette interdiction, **les travaux de bricolage et de jardinage qui doivent être effectués aux horaires suivants :**

- › La semaine de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- › Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- › Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Partagez ces informations auprès de vos voisins !



Toute infraction constitue une contravention de 3^{ème} classe, à savoir 68€.



Les activités professionnelles, tels les chantiers de travaux publics ou privés, les travaux concernant les bâtiments et leurs équipements, qu'ils soient soumis à une procédure de déclaration ou d'autorisation, qu'ils s'effectuent à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments, quelle que soit la nature des outils utilisés (industriels, agricoles, horticoles...) sont interdites :

- avant 7 heures et après 20 heures du lundi au samedi ;
- toute la journée les dimanches et jours fériés sauf en cas d'intervention urgente nécessaire pour le maintien de la sécurité des personnes ou des biens.



Devenir un « voisin vigilant et solidaire »

La commune de Montbazon utilise le dispositif « Voisin vigilant et solidaire ».

Sous forme d'une application réservée aux Montbazonnais, ce dispositif permet de créer un réseau pour dissuader les personnes malveillantes tentées par des cambriolages ou du démarchage abusif mais aussi d'alerter sur un accident, une crue à venir ou encore de créer du lien pour de l'entraide entre voisins.

Cette application est facilement téléchargeable, elle s'utilise sur téléphone portable ou ordinateur. Elle s'adapte aussi aux personnes qui n'auraient qu'un téléphone fixe (réception d'un message vocal).

Une fois inscrit sur <http://voisinsvigilants.org>, et identifié, chacun des membres de la communauté (administrés, mairie, police municipale) peut lancer des alertes et en recevoir en cas de besoin.

N'hésitez pas à rejoindre la communauté !



Votre commune à votre écoute

Vos élus sont à vos côtés. Vous pouvez facilement les rencontrer sur rendez-vous (contactez le cabinet du Maire au **02 47 26 12 27**), lors des permanences du samedi matin, des rencontres citoyennes dans les quartiers. Plus d'informations sur ville-montbazon.fr dans la rubrique votre mairie/vos élus.

Un élu d'astreinte vous répond au **06 02 03 35 02** en dehors des horaires d'ouverture de la mairie.



FÊTE DES VOISINS : à vous de jouer !

www.lafetedesvoisins.fr

Pensez à demander les autorisations en cas d'utilisation de la voie publique !



CONCILIATEUR DE JUSTICE : une aide à portée de tous !

Un conflit à régler ? Faites appel au conciliateur de justice. Impayés, malfaçons, litiges (sauf problèmes familiaux et administratifs)... Un règlement à l'amiable vaut mieux qu'un procès.

Monsieur LEDROIT reçoit le mardi matin en mairie (sur RDV - gratuit)

Contact **06 07 08 02 07**
guy.ledroit@free.fr

sécurité



Lever le pied = sécurité

Afin d'assurer la sécurité de tous et notamment celle des plus jeunes, les zones 30 s'étendent du centre ville aux abords des établissements scolaires.

Cette limitation de vitesse nécessaire au vue du trafic, s'applique à l'ensemble des usagers y circulant : des cyclistes à tous les véhicules à moteur, des deux-roues aux transports en commun.

L'objectif second, mais pas des moindres, est de préserver également notre qualité environnementale.

Ensemble soyons vigilants !



Stationnement

La municipalité a choisi de délimiter 4 zones bleues en centre ville.

Le stationnement en zone bleue est un stationnement gratuit, mais régulé. Il autorise le stationnement pour une durée limitée en utilisant un disque bleu et ce, afin de favoriser la rotation des véhicules sur une zone donnée.

*Trottoirs, voirie,
stationnement
gênant, un peu de
bon sens suffit !*

Vous y trouverez des places réservées pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite. **Se garer sur une place réservée est passible d'une amende forfaitaire de 135 € pouvant être majorée à 375 €.**



Si tu prends ma
place, prends aussi
mon handicap





Radars pédagogiques

Montbazon a fait l'acquisition d'un radar pédagogique solaire, déplacé dans les différents quartiers de la commune afin de sensibiliser les automobilistes aux vitesses excessives.

L'objectif est de ralentir ! Ce dispositif permet également de sortir des études statistiques afin d'adapter de manière raisonnée les aménagements urbains.

Rappel ! Le produit des contraventions n'est pas encaissé par la commune.



Bornes électriques

Une borne de recharge pour véhicules électriques et hybrides est à votre disposition sur le parking du Val de l'Indre.



Voies douces

Si les déplacements sur le territoire restent dépendants de l'automobile, les moyens non motorisés émergent de plus en plus dans nos modes de vie.

Privilégiez le vélo, le pédibus et le co-voiturage !

Rappel : si vous utilisez un engin de déplacement électrique (trottinette électrique, hoverboard, gyropode, monoroue, cyclomobile léger), vous devez circuler sur la piste cyclable lorsqu'elle existe.

Les vélos doivent circuler sur la chaussée ou sur la piste cyclable.

Si vous circulez en dehors des zones autorisées, vous risquez une amende de 135 €.

FOCUS sur les trottinettes électriques :

- › Vous devez être âgé d'au moins 14 ans pour l'utiliser
- › La vitesse maximum autorisée est de 25 km/h
- › Les équipements obligatoires : avertisseur sonore, système de freinage, feux de position avant et arrière, catadioptrés arrière et latéraux
- › Le port du casque est recommandé



VOTRE BIEN, MON MÉTIER !

Votre spécialiste du secteur

Maria Gonzalez
06 17 87 93 52

Immatriculé au RSAC de Tours sous le n° 843 547 381

Votre Bien, Notre Métier



Achat - Vente
Estimation gratuite

Cyabelle

Coiffure - Esthétique

Mardi - Mercredi :
8h30 - 12h et 14h - 19h

Jeudi - Vendredi :
8h30 - 19h

Samedi :
8h30 - 17h

29, rue Nationale
37260 MONTBAZON

02 47 26 23 23

www.cybelle-coiffure-esthetique.fr
Rendez-vous en ligne



Salon de Coiffure

Mardi - Mercredi :
8h30 - 12h et 13h30 - 18h30

Jeudi : | Vendredi :
8h30 - 18h30 | 8h - 18h30

Samedi :
8h - 17h

2, rue de Tivoli
37250 VEIGNÉ

02 47 26 94 36



Vidéoprotection

Afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes, de lutter contre les incivilités et les dépôts sauvages, des caméras ont été installées : entrées nord et sud de la commune, site de la Grange Rouge, au city stade, en centre bourg, place des Anciens Combattants, aux écoles, etc.

Des caméras fixes ou nomades sont également installées à divers endroits de la commune et changent régulièrement d'emplacement.



La police municipale s'est dotée de la caméra piéton permettant de procéder à un enregistrement audiovisuel lors des interventions. Le traitement des données enregistrées par la caméra a pour finalité la prévention des incidents au cours des interventions, le constat des infractions et la poursuite de leurs auteurs par la collecte de preuves mais aussi la formation et la pédagogie des agents.

Ce dispositif permet de lutter contre les incivilités et est un outil au service des forces de l'ordre.



Police municipale

Nos agents de proximité sont à votre écoute, vous pouvez les contacter

au 02 47 26 06 22

ou 06 21 54 19 58

06 20 39 52 55

police.municipale@ville-montbazon.fr

solidarité

*Besoin d'un
accompagnement ?
Nous sommes là
pour vous.*





CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

Le C.C.A.S. est un établissement public communal qui intervient dans les domaines de l'aide sociale légale et facultative, ainsi que dans les actions et activités sociales.

Le CCAS est administré par un Conseil d'Administration présidé par le Maire et composé d'un vice-président et des membres élus, désignés par le Conseil Municipal.

Il intervient dans les domaines de compétences suivants :

- › attribution d'aide / secours d'urgence (bons alimentaires)
- › aides financières versées directement aux créanciers
- › octroi d'allocations de chauffage selon des critères définis et votés par les membres
- › accompagnement et suivi des demandes de logement
- › soutien aux aînés : transport en minibus vers le marché et zones commerciales
- › organisation de manifestations : repas des aînés, Octobre Rose, Semaine Bleue, visites guidées de la ville, formation 1^{er} secours...



L'ÉCHO DU COEUR : une épicerie sociale intercommunale

La vocation de l'Echo du Cœur est de fournir des denrées alimentaires à très petits prix aux personnes en difficulté sur le territoire.

Au-delà de l'aide alimentaire, l'épicerie sociale propose également des animations ponctuelles permettant de créer des moments conviviaux et de favoriser le lien social : ateliers cuisine, bricolage, couture, chorale, culture d'un potager « La Patate ».

Permanence tous les vendredis
de 10h à 12h et de 14h à 16h
au 7, rue Emmanuel Brault.

Présidente : Isabelle LABARRE
06 07 25 69 17



La maison de la solidarité

Les assistantes sociales proposent des aides aux personnes et aux familles en difficulté afin d'améliorer leur bien-être, leur insertion sociale et leur autonomie.

Accueil :

39, allée de la Robinetterie - 37250 VEIGNE
du lundi au vendredi de 13h30 à 17h
le mardi et le jeudi de 9h00 à 12h30 et de
13h30 à 17h

Accueil téléphonique au 02 47 26 13 08

(Tous les jours de 9h à 12h30 et de 13h30
à 17h)



Prévention de la santé mentale

Prendre soin de notre bien-être mental est aussi crucial que celui de notre corps.

Si vous ou quelqu'un que vous connaissez avez besoin de soutien, n'hésitez pas à contacter les services dédiés à la santé mentale. Vous n'êtes pas seul(e), et il existe des ressources pour vous aider.

Coordonnées utiles, Services anonymes et gratuits :

- › **Numéro national de prévention du suicide** (7j/7 et 24h/24) **3114**
- › **SOS Amitié** **09 72 39 40 50**
(7j/7 et 24h/24) ou tchat (7j/7 et 13h - 03h)
- › **Alcool info service** **0 980 980 930**
(7j/7 et 8h - 2h) ou tchat
- › **Drogue info service** **0 800 23 13 13**
(7j/7 et 8h - 2h) ou tchat

- › **Fil santé jeunes**
..... **0 800 235 236**
(7j/7 et 9h - 23h)
ou tchat (7j/7 et 9h - 22h)
- › **Allo enfance en danger** **119**
(7j/7 et 8h - 2h) ou tchat
- › **Ecoute famille Unafam**
..... **01 42 63 03 03**
(du lundi au vendredi, 9h-13h et
14h-18h)
- **Violences conjugales** **3919**

En cas de danger grave et immédiat :

- SAMU** **15**
 - Pompiers** **18**
 - Police ou gendarmerie** **17**
- Si vous avez du mal à entendre ou à parler, appeler ou envoyer un texto au **114**

Votre bien-être compte. Ensemble, cultivons un environnement où la santé mentale est une priorité.



Votre



Mairie

Hôtel de ville

Place André Delaunay
37250 Montbazon

Horaires :

Lundi de 13h30 – 17h

Du mardi au jeudi de 8h30 à 12h30 et
de 13h30 à 17h

Vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30
à 16h

samedi de 9h à 12h

Contact :

02 47 26 01 30

Site internet : ville-montbazon.fr

Facebook : Mairie de Montbazon
Officiel

Instagram : [communedemontbazon](https://www.instagram.com/communedemontbazon)

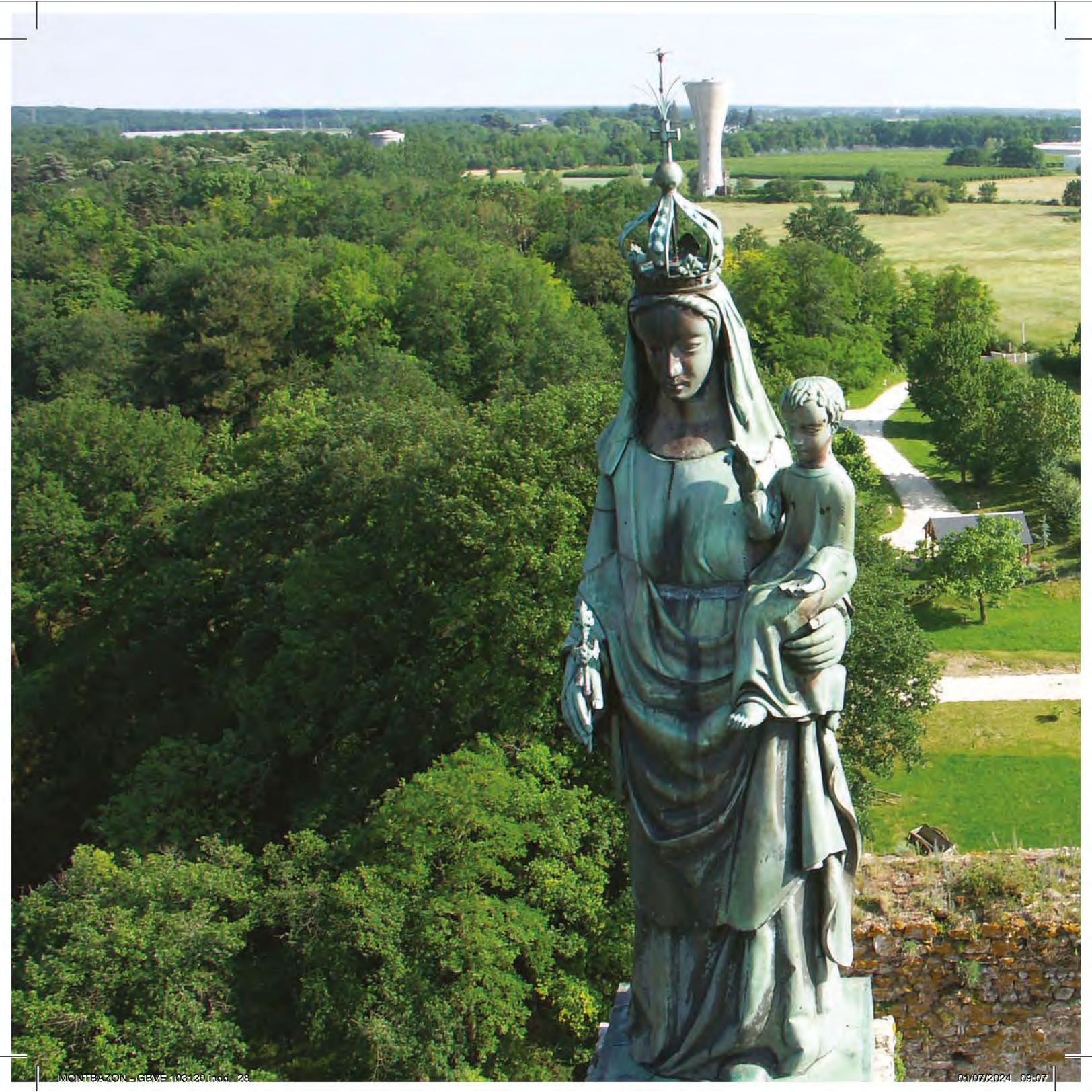
Connexion au wifi gratuite et sécurisée
aux abords de la Mairie et de la Maison
des Arts.

Labels : Ville active et sportive, Villes
et Villages fleuris, Terre de jeux 2024,
Guid'asso, Territoire engagé pour la
nature.



Contacter la mairie

Numéro d'astreinte élus : **06 02 03 35 02**
(en dehors des heures d'ouverture de la mairie)





DICRIM

Document d'Information
Communal sur les Risques Majeurs

- | | |
|--|------------------------------------|
| 31 Les risques | 37 Séisme |
| 32 Inondation | 38 Mouvement
de terrain |
| 33 Accident
aeronef ou
de train | 39 Tempête |
| 35 Transport
de matières
dangereuses | 40 Canicule |
| 36 Retrait &
Gonflement des
sols argileux | 41 Grand froid |
| | 43 Feu / incendie |
| | 46 Les numéros
d'urgence |

CHÂTEAU D'ARTIGNY

Hôtel***** Restaurant Spa

Offrez-vous un moment inoubliable au Château d'Artigny, où l'alliance parfaite entre gastronomie et bien-être vous attend.



Château d'Artigny
92 Rue de Monts - 37250 Montbazou
02 47 34 30 30 - chateauartigny.com - contact@artigny.com

À QUELS RISQUES SOMMES-NOUS EXPOSÉS ?

Le risque majeur est défini par la survenance d'un aléa constitué par un phénomène naturel (vents violents,...) ou technologique (explosion,...) ayant des conséquences sur les enjeux humains, matériels ou environnementaux.

A l'échelle de la commune, l'alerte doit se concevoir à deux niveaux :

- La réception de l'alerte
- La diffusion d'une alerte à destination de la population

Plusieurs moyens locaux permettent d'alerter la population :

- Alerte SMS / Téléphone / Internet / réseaux sociaux
- Véhicule municipal avec mégaphone
- Message sur le panneau lumineux situé sur la place
- Porte à porte des employés et élus municipaux
- Sites internet et presse locale
- Sirène
- Radio locale

Les risques susceptibles d'affecter la ville de Montbazon sont les suivants :

RISQUES NATURELS



Inondation



accident aéronef ou de train



Transport de matières dangereuses



Retrait & Gonflement des sols argileux



Séisme



Mouvement de terrain



Tempête



Canicule



Grand froid



Feu / incendie

Ces événements peuvent être anticipés, pour cela, il faut être vigilant, se tenir informé et adapter ses activités. La sécurité est l'affaire de tous et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celle des autres.

Le Maire a pour mission de diffuser l'alerte auprès de ses concitoyens.



INONDATION

Une inondation peut se faire lentement ou brutalement et se répéter de manière régulière ou bien être plus anecdotique.

Une inondation peut être due à la crue d'un cours d'eau, à de fortes précipitations, à une remontée de nappe phréatique ou à la rupture d'un ouvrage (barrage, digue...)

www.vigicrues.gouv.fr



AVANT

- **Protéger son habitation** (batardeaux surélévation des biens,..)
- **Faire des réserves** d'eau et produits non périssables
- **Préparer une trousse d'urgence**

PENDANT

- **Ecouter les alertes** de la mairie
- **Couper eau et électricité**
- **Se mettre en sécurité à l'étage**
- **Evacuer son domicile** en fonction des directives de la mairie et aller dans un centre d'hébergement
- **Suivre le plan de circulation** mis en place par la mairie

APRÈS

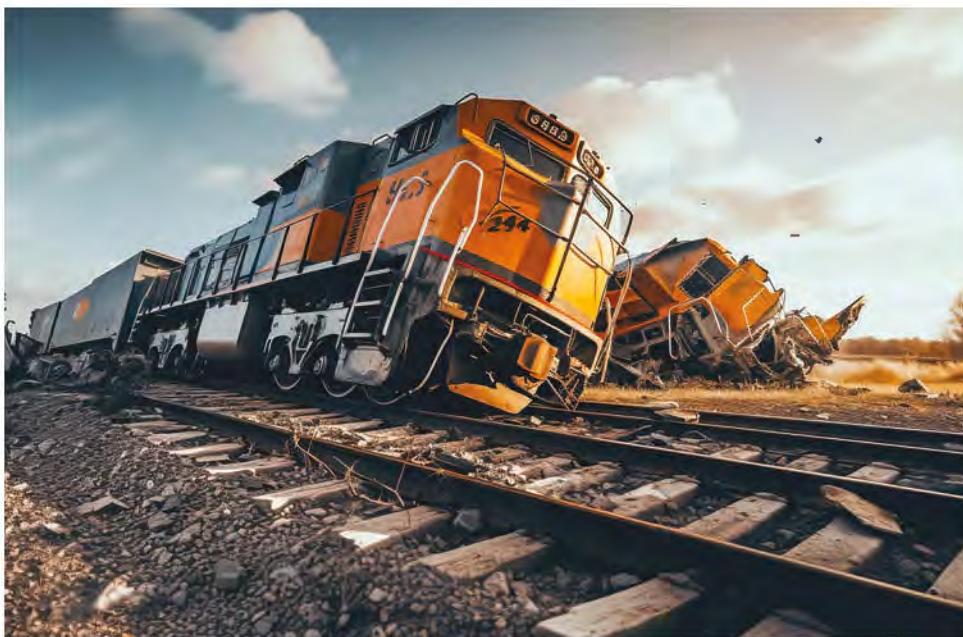
- **Evaluer les dommages** et contacter son assureur
- **Nettoyer**, désinfecter et sécher son habitation
- **Ne pas s'aventurer** dans des zones encore immergées



ACCIDENT AERONEF OU DE TRAIN

En raison de la proximité avec l'aérodrome de Sorigny et la voie ferrée Tours / Loches, la possibilité d'une chute d'avions ou d'un accident ferroviaire sur le territoire communal n'est pas exclue, entraînant des dégâts matériels et humains sur et autour de la zone d'accident :

- Dégradation de voirie et de bâtiments
- Risques d'incendie et d'explosion
- Risques de chutes de débris ou d'éléments provoquant des accidents
- Risques létaux et de blessures suite à une explosion ou un incendie, de personnes sur la voie publique, dans des bâtiments, dans des véhicules ou un train, et bien entendu dans l'avion



PENDANT

- **Rester chez soi** et n'entreprendre aucun déplacement, sauf extrême nécessité
- **En cas de déplacement indispensable**, se renseigner sur les conditions de circulation
- **Laisser ses enfants à l'école** : la municipalité assure leur sécurité durant l'alerte
- **Se tenir informé** des consignes de sécurité sur les médias, Ville (Internet, Facebook) et l'application Voisins Vigilants





ASSURANCES ET PLACEMENTS PARTICULIERS ET ENTREPRISES



Agence de Montbazon

13 rue Nationale
37250 MONTBAZON

02 47 26 03 54

<https://agence.mma.fr/montbazon>
e-mail : tours.fondettes@mma.fr

*«Assurances Montbazon,
un assureur conseil
à votre écoute»*

Lundi au vendredi : 9h - 12h30 et 14h - 17h30

Agence de Fondettes

1 rue Gustave Eiffel - ZAC des 2 Croix BP 80074 - 37230 FONDETTES

02 47 20 85 84 - tours.fondettes@mma.fr

Agence de Langeais

22 rue Gambetta - 37130 LANGEAIS

02 47 96 80 47 - tours.fondettes@mma.fr

Agent Général exclusif MMA - Immatriculé à l'ORIAS sous le n°14 007 297 - www.orias.fr





TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

La commune est traversée par la RD 910 et la D 17, une voie ferrée et se situe à proximité immédiate de l'autoroute A10, autant d'infrastructures par lesquelles sont transférées des matières dangereuses.

Une matière dangereuse, par ses propriétés physiques ou chimiques ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible d'engendrer, peut représenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement.



AVANT

- **Savoir identifier un convoi de marchandises dangereuses** : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risque(s) généré(s) par la ou les marchandise(s) transportée(s) : danger explosion / radioactivité / feu/ toxicité



APRÈS

- **Attendre les consignes des services compétents** ou le signal de fin d'alerte pour sortir.
- **Dès la fin de l'alerte**, aérez les habitations.

PENDANT

- **Si l'on est témoin d'un accident** : donner l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112), à la Police Municipale (04 92 97 30 30) ou la gendarmerie (17 ou 112) ou le numéro d'appel 24h/24 qui figure sur les balises.
- **En cas de fuite de produit** :
 - Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit,
 - Quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique.
- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner. Fermez les portes, fenêtres, soupiraux et aérations, Fermez le gaz et l'électricité.
- **Ne fumez pas**, n'utilisez aucune flamme.
- **Ne téléphonez qu'en cas d'urgence**. Libérez les lignes pour les secours.
- **Laissez vos enfants à l'école**. Ils y sont en sécurité et pris en charge.



RETRAIT / GONFLEMENT DES SOLS ARGILEUX

Le retrait-gonflement des argiles est un phénomène naturel qui se produit lorsque les sols argileux subissent des variations de température et d'humidité.

Lorsque les sols argileux sont exposés à des conditions sèches et chaudes, ils se rétractent et se fissurent, ce qui peut entraîner des dommages aux bâtiments construits sur ces sols. À l'inverse, lorsque les sols argileux sont exposés à des conditions humides, ils gonflent et se dilatent, ce qui peut également causer des dommages aux bâtiments.

Pour savoir si vous êtes à risque, faites l'évaluation gratuite en tapant l'adresse d'un logement sur le site Dangers-Habitat.

www.dangers-habitat.fr



AVANT

- Vérifiez si votre maison a été construite ou si votre terrain est sur un sol argileux
- Etude du sol obligatoire depuis 1er janvier 2020
- Maintenez un niveau d'humidité constant
- Installez des drains
- Utilisez des fondations spéciales

PENDANT

- Prendre des photos et faire installer des repères sur les murs, planchers et fondations fissurés

APRÈS

- Monter le dossier d'assurance et se renseigner en Mairie au sujet des déclarations.





SEISME

Les séismes sont des secousses du sol résultant de la libération brutale d'énergie le long d'une faille. La majorité des séismes se produisent à la limite entre des plaques tectoniques.

Les séismes n'ont pas à priori en Indre-et-Loire le caractère de risque majeur. Ils sont le plus souvent considérés comme un facteur aggravant du risque de mouvements de terrain : la cause de certaines chutes de blocs dans des caves leur a été attribuée.

Bien que les études et les techniques actuelles permettent une certaine prédiction, il n'est pas toujours possible de savoir exactement quand un tremblement de terre se produira.

AVANT

- **Fixez ou enlevez tout élément qui pourrait tomber** avec les secousses, à l'intérieur de la maison comme à l'extérieur.
- **Sécuriser d'une manière ou d'une autre les armoires** ou les étagère hautes, qui pourraient rouler ou basculer et écraser quelqu'un.
- **Préparez un kit d'urgence** que vous pouvez prendre rapidement en cas d'évacuation : documents personnels, vêtements, médicaments, de la nourriture, de l'eau, un sifflet, une lampe de poche...
- **Gardez une trousse de premiers soins** à portée de main pour soigner les blessures mineures.
- **Déterminez les sorties possibles** en cas d'urgence et établissez un point de rencontre possible à l'extérieur, où toute la famille peut se rassembler au cas où vous perdriez le contact visuel.
- **Renseignez-vous sur les principaux points** de coupure de l'eau, de l'électricité ou du gaz, afin de pouvoir les interrompre rapidement

PENDANT

- **Avant tout**, même si ce n'est pas facile, essayez de rester calme
- **Si vous êtes à l'intérieur**, sachez qu'il ne faut pas courir à l'extérieur, mais trouver l'endroit le plus sûr possible et vous protéger à l'intérieur du bâtiment. Placez-vous dans l'encadrement d'une porte ou sous une table
- **Si vous êtes dans la rue**, cherchez des espaces ouverts loin des murs, des fenêtres, des corniches ou des poteaux électriques qui pourraient tomber et vous blesser
- **Si vous êtes dans un véhicule**, restez-y, en essayant de le placer dans un endroit sûr, loin des ponts, des falaises, des murs...

APRÈS

- **Restez à l'écart des structures instables**
- **Si vous quittez un bâtiment**, n'utilisez jamais l'ascenseur, même s'il semble fonctionner.
- **N'allumez pas d'allumettes** ou de briquets, car les fils électriques ou les conduites de gaz risquent d'être endommagés.
- **Si vous êtes pris au piège**, frappez sur un objet, tel qu'un tuyau ou un objet métallique, afin que les équipes concernées puissent vous entendre et vous aider. Il est préférable de le faire plutôt que de crier pour éviter d'inhaler de la poussière ou de la fumée
- **Restez calme** et suivez les instructions des équipes de secours et des autorités à tout moment
- **Recenser les dégâts** éventuels et les déclarer à l'assureur et en Mairie

Cavités 37 réalise des missions d'expertises et de conseil chez les propriétaires privés.

Notre commune est adhérente au syndicat ce qui vous permet d'obtenir un tarif fixe : <https://cavites37.com/nos-missions/aupres-des-particuliers/>

Pour plus de renseignements, contactez Cavités 37

<https://cavites37.com>

02 47 28 86 47



MOUVEMENT DE TERRAIN

Les mouvements de terrain sont des phénomènes naturels d'origines et de formes très diverses : glissements de terrain, effondrements de cavités souterraines, éboulements, chutes de blocs rocheux, coulées de boue...

Vous êtes propriétaire d'un coteau ou d'une cavité : vous avez une responsabilité !

Les coteaux constituent des espaces naturels qui bougent avec les phénomènes naturels. Une surveillance régulière, un entretien adapté de la végétation et des aménagements sont recommandés.

Pour avoir de précieux conseils sur l'entretien et confortements des coteaux et cavités : <https://cavites37.com/entretien-et-confortements/>



AVANT

- **Informez vous** des risques encourus et des consignes de sauvegarde.
- **Disposez d'un poste radio** à piles.



PENDANT

- **Ecoutez la radio** pour connaître les consignes à suivre. Fuyez latéralement.
- **Gagnez les hauteurs les plus proches.**
- **Ne revenez pas** sur vos pas.
- **N'entrez pas** dans un bâtiment endommagé.

APRÈS

- **Evaluez les dégâts.**



TEMPÊTE

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique ou dépression, le long de laquelle s'affrontent deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau). On parle de tempête lorsque les vents dépassent 89 km/h (soit 48 noeuds, degré 10 de l'échelle de Beaufort).

On parle d'ouragan pour une vitesse moyenne de vent supérieure ou égale à 118 km/h. La tempête se manifeste par des vents violents, des pluies potentiellement importantes pouvant entraîner des inondations plus ou moins rapides, des glissements de terrains et coulées de boues et des vagues dépendant de la vitesse du vent et de la durée de son action.



AVANT

- **Restez vigilants** face aux chutes d'objets
- **Rangez les objets** exposés aux vents
- **Fermer portes**, volets et fenêtres
- **Gagner un abri** en dur
- **Annuler les sorties** en forêt et en rivière
- **Restez chez vous** mais en cas de déplacement obligatoire, signalez votre départ, votre destination et votre arrivée à vos proches
- **Prévoir des couvertures**, vêtements chaud, éclairage (lampe de poche) et des provisions
- **Faites des réserves** d'eau potable
- **Prévoyez un kit de secours**

PENDANT

- **S'informer auprès des CDM** (Centres Départementaux de Météo) du niveau d'alerte, des messages et des consignes ou consulter le site internet meteo-centre.fr
- **Éviter tout déplacement en voiture**
- **Débrancher les appareils** électriques et les antennes
- **Ne pas téléphoner**
- **Se tenir éloigné** des vitres et ouvertures
- **Si vous êtes en extérieure** : Sur la route s'arrêter en sécurité, ne pas quitter son véhicule se mettre en zone boisée

APRÈS

- **Faire mettre en sécurité** les branches et arbres qui menacent de s'abattre
- **Se tenir à distance** des fils électriques tombés à terre



NB. Pensez à *entretenir régulièrement vos jardins pendant l'année (élagage, débroussaillage...)*.



CANICULE

La canicule se définit comme un niveau de très forte chaleur, le jour et la nuit, pendant au moins trois jours consécutifs. La définition de la canicule repose donc sur deux paramètres : la chaleur et la durée.



AVANT

- **Se tenir informé de l'évolution** du phénomène en écoutant la radio ou en consultant le site internet de Météo-France

PENDANT

- **Mouiller régulièrement sa peau** et se ventiler régulièrement
- **Ne pas sortir** aux heures les plus chaudes de la journée
- **Rester dans un endroit frais** et climatisé
- **Maintenir sa maison à l'abri de la chaleur** (fermeture des volets, aération régulière la nuit, climatisation)

APRÈS

- **S'assurer que le risque est terminé**
- **Attendre les consignes** des autorités

- **Manger normalement, boire 1,5 litre d'eau**, ne pas consommer d'alcool
- **Inform** régulièrement son entourage
- **En cas de malaise** ou de troubles de comportements, appeler un médecin ou les pompiers (18 ou 112)





GRAND FROID

C'est un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique.

L'épisode dure au moins deux jours. Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières. Le grand froid comme la canicule constituent un danger important pour la santé de tous. Les périodes de grand froid peuvent être également à l'origine d'autres phénomènes météorologiques aux effets dangereux : neige, verglas. Ils peuvent également affecter la vie quotidienne en interrompant la circulation routière, ferroviaire, fluviale ou encore aérienne.

AVANT

- Vérifier le bon état général de l'installation de chauffage de son logement et de sa voiture
- Prévoir une ou plusieurs couvertures de survie, une trousse à pharmacie, vos médicaments et un téléphone portable chargé
- Informez-vous du phénomène en écoutant la radio ou en consultant le site internet de Météo-France
- Vérifier vos réserves (eau potable, aliments, lampe de poche, bougies, piles)
- Déclarer la situation de personnes vulnérables de son entourage auprès du PAPH (Personnes Âgées et Personnes Handicapées)

PENDANT

- Rester chez soi, n'entreprendre aucun déplacement surtout le soir (température la plus basse)
- En cas de sortie obligatoire, se renseigner sur les conditions de circulation et signaler son départ et sa destination à ses proches
- Couvrir les parties du corps sensibles au froid (tête, cou, mains, pieds)
- Se nourrir convenablement, ne pas boire d'alcool
- Éviter de sortir les enfants en bas âge, même bien protégés
- Ne pas stationner sous les lignes électriques, et ne pas toucher les fils électriques tombés au sol

APRÈS

- S'assurer que le risque est terminé et attendre les consignes des autorités
- Recenser les dégâts éventuels et les déclarer à l'assureur et en mairie



Pizzas artisanales
Pâte fraîche faite maison les jours ouvrés

PIZZAS ARTISANALES

GAGNEZ DU TEMPS!

PÂTE FRAÎCHE

le kiosque à pizzas

Uber Eats

QR Code

Les Offres du Kiosque
Kiosques à Pizzas de Touraine

Amboise 09 74 71 66 16 • Chinon 02 42 21 00 36
Montlouis 02 47 86 35 78 • Avoine 02 47 58 83 91
La Riche 02 47 34 99 25 • Parçay-Meslay 02 47 96 00 66
Bléré 02 47 79 00 47 • Montbazou 02 34 60 22 22
Ste Maure 02 47 37 79 34

www.le-kiosque-a-pizzas.com

J-B RENOV' 37

Peinture - Décoration
Revêtements sols
Parquets
Ravalement de Façades

Tél. 06 83 75 24 88

BIGNON Jonathan
37250 MONTBAZON

ABC 37

CONTRÔLE TECHNIQUE
AUTOMOBILE
Tél. 02 47 26 13 13

DEKRA

DEKRA

Contrôle Technique Automobile
21 RD 910 - 37250 SORIGNY
02 47 26 13 13

Assurance des Professionnels & Prévoyance

Retrouvez votre agent
Thélem assurances
Farhad DANESHMAND

MONTBAZON
1, avenue de la Gare
☎ 02 47 37 54 55
contact@avi37.fr

ESVRES-SUR-INDRE
1, place Joseph Bourreau
☎ 02 47 65 73 98
esvres@thelem-assurances.fr

thélem
assurances

Thélem assurances, société Française d'activités et services financiers, numéro SIREN 856 540 001, et sa filiale, Thélem prévoyance S.A. à Capital d'Institution au capital de 10 000 000 €, enregistrée au RCS d'Indre 527 000. Siège Social : La Cour, BP 0226, 41027 Châteauneuf, FR 41 30 71 30 - Fax 02 37 73 73 77. Copropriétaire par la Cour des assurances et services à l'assurance de Garantie Prévoyance et de Garantie SCPI, avec l'Union de Montpazier, CS 0248. 7430 Paris Cedex 08 9^eème. FR 920191



FEU / INCENDIE

Ce que doit faire la population (geste de prudence) :

- Ne pas surcharger les prises électriques
- Déroulez totalement les enrouleurs lors de leur utilisation (plancha – friteuse...),
- Ne laissez rien sur le feu ou dans le four sans surveillance : casserole, plat...
- Eloignez les produits inflammables des sources de chaleur : radiateur, ampoule, plaques de cuisson...
- Faites entretenir régulièrement les installations électriques, à gaz et de chauffage par des professionnels,
- Faites ramoner les conduits et les cheminées au moins une fois par an.
- Ne pas raviver un feu ou les braises d'un barbecue avec de l'alcool ou de l'essence.

Habitation près d'un bois (ou d'une forêt)

- Vérifiez l'état des fermetures et de la toiture et évitez les matériaux inflammables (clôtures, gouttières en PVC, tas de bois contre la maison),
- Assurez-vous qu'il n'y a pas des bouteilles de gaz ou des bidons de liquides inflammables oubliés qui pourraient être exposés au feu,
- Prévoyez des moyens d'arrosage,
- Préparez l'équipement nécessaire (médicaments, papiers d'identité, lampe de poche etc...).
- Débroussailliez

Fabien Moreau
06 74 91 33 85



MFTOITURES

**COUVERTURE . CHARPENTE . ZINGUERIE
RAMONAGE . VELUX . ÉTANCHÉITÉ
ISOLATION DE TOITURE
NEUF ET RÉNOVATION**

9, rue Bellevue • 37250 Montbazou
moreaufab@outlook.com

SARL ALAN TAXI

06 72 85 68 34



ALAN LEBRUN

Transports conventionnés
Transports professionnels
Trajets toutes distances

Route Départementale 06
La Perruche / 37230 LUYNES
alanlebrun123@gmail.com

N°SIRET: 92045963500017

À votre écoute, à vos côtés, pour vous accompagner

Philae
services funéraires



Urgence décès
24h/24 7j/7

POMPES FUNÈRES MARBRERIE RANCHER

2 Place Brentwood, 37250 MONTBAZON
t.rancher@philae-services-funeraires.fr 02.47.71.07.28 - 07.86.52.88.58

Décès - Marbrerie - Prévoyance - Fleurs - Plaques
Accès à toutes chambres funéraires

Devis gratuit



ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE EURL SANCHEZ JÉRÔME

NEUF - RÉNOVATION - CHAUFFE-EAU
CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE
INTERPHONE - CLIMATISATION
AUTOMATISME - PORTAIL - PORTE DE GARAGE

18, Allée Christian Barnard - 37250 MONTBAZON
Tél. : 02 47 73 11 29 - Port. : 06 70 37 74 80
Email : eurl.sanchez.jerome@orange. fr



LE VESTIAIRE DES
PROFESSIONNELS
by R/LPRO

Équipement de protection individuel
Vêtement de travail - Personnalisation

10 Allée John Ropper - 37250 MONTBAZON - Tél. 02.34.38.32.87
commercial.lvp37@gmail.com

www.levestiairedesprofessionnels.com



PENDANT

- Si vous êtes témoin d'un départ de feu :
 - Prévenez les pompiers (18 ou 112) avec calme et précision,
 - Recherchez un abri en fuyant dos au feu,
 - Respirez, si possible, à travers un linge humide,
 - Ne sortez pas de votre voiture si vous êtes surpris par un front de flammes.



Prendre les bonnes précautions

- S'équiper d'un extincteur A, B et C pour tous feux de bois, papier, huile, fioul... : avant toute utilisation, contacter les pompiers pour signaler tout départ d'incendie et se tenir à distance des flammes lors de son utilisation.

Réagir efficacement en cas d'incendie

· Numéros d'urgence gratuits

- 18 : Sapeurs-Pompiers
- 112 : Numéro d'urgence européen
- 15 : Samu

· Si l'incendie est au domicile

- Évacuer les personnes présentes pour éviter les intoxications par les fumées toxiques.
- Fermer la porte de la pièce en feu et la porte d'entrée.
- Laisser son portail ouvert pour faciliter l'accès aux secours
- Ne jamais revenir sur ses pas.
- Appeler les secours d'urgence.
- Couper l'électricité et le gaz

· Si l'incendie est au-dessous de chez soi ou sur son palier

- Rester chez soi et fermer les issues.
- Calfeutrer et arroser la porte palière.
- Appeler les secours.
- Se manifester à la fenêtre.



· Si l'incendie est au-dessus de chez soi

- Sortir rapidement par l'issue la plus proche avec les personnes présentes.
- Ne jamais laisser seul un enfant ou une personne âgée, même pour aller chercher du secours.
- Fermer la porte en partant.
- Se tenir à la disposition des Pompiers.

· Si le feu se déclare à l'extérieur du logement

- Fermer tous les volets, les portes, la trappe de la cheminée et les bouches d'aération.
- Calfeutrer le bas des portes avec un linge mouillé pour empêcher la fumée d'entrer.
- Appeler les secours.

· Si le feu a pris sur une personne

- Arroser immédiatement la victime avec de l'eau sans la déshabiller.
- S'il n'y a pas d'eau à proximité, l'allonger et l'enrouler dans une couverture ou un vêtement large.
- Sans eau ni couverture, il faut en urgence se rouler par terre et surtout ne jamais enlever les vêtements de la victime qui collent à la peau.
- Enfin, quel que soit le lieu de l'incendie, ne surtout jamais prendre l'ascenseur !

LES NUMÉROS D'URGENCE

Les numéros d'appel d'urgence permettent de joindre gratuitement les secours 24 heures/24.

Toutefois, trop d'abus ou d'appels mal orientés surchargent encore inutilement les lignes téléphoniques. Dans tous les cas, pour faciliter et accélérer le traitement de votre appel, veillez à préciser les 3 points suivants :



QUI SUIS JE ?

Vous êtes victime, témoin... Donnez un numéro de téléphone sur lequel vous restez joignable



OÙ SUIS JE ?

Donnez l'adresse précise de l'endroit où les services doivent intervenir surtout si vous n'êtes pas sur place



POURQUOI J'APPELLE ?

Précisez les motifs de votre appel



Que signifie la sirène d'alerte aux populations

. Le son montant et descendant des sirènes d'alerte en France signifie un danger imminent. En cas d'alerte, il faut se mettre à l'abri et se tenir informé en suivant les instructions des autorités.

. Le signal d'alerte est diffusé tous les premiers mercredis du mois à midi pour un test.



INTERVENTIONS 7J/7 ET 24H/24

. Gendarmerie Nationale

02 47 34 19 00

www.contacterlagendarmerie.fr

. Gendarmerie de Montbazon

3 rue de la Grange Barbier

37250 Montbazon

02 47 34 19 00

cob.montbazon@gendarmerie.interieur.gouv.fr

. Police Municipale

06 21 54 19 58 ou

06 20 39 52 55 ou

09 60 44 18 97

police.municipale@ville-montbazon.fr

SALLES COMMUNALES

Espace « Atout Cœur »



Située à l'entrée nord de la commune dans le parc de la Grange Rouge, Cette salle polyvalente, accessible aux personnes à mobilité réduite, peut accueillir 250 personnes à table et 300 personnes assises.

Espace-Vie Jean Guéraud

Annexe et proche de la mairie, cette ancienne grange a été réhabilitée de façon magistrale. Elle est accessible aux personnes à mobilité réduite, et destinée aux célébrations des mariages les samedis et dimanches.



Halte Jacquaire

La « Maison d'Emile », nouvelle halte jacquaire, située en centre ville, sur l'ancienne « Route d'Espagne », permet à Montbazon d'accueillir à nouveau des pèlerins en route pour Saint Jacques de Compostelle.



La Grange Rouge

6 salles de 20 à 120 m²
(à compter de 2025)

EQUIPEMENTS SPORTIFS

Gymnase de la Baffauderie et salle Atout Sports



Ces deux structures situées à proximité des écoles dans le quartier de la Baffauderie, accueillent les écoles, les collégiens et les associations Montbazonnaises pour la pratique de différentes disciplines sportives.



Pumptrack



Situé entre le gymnase de la Baffauderie et la salle Atout Sport, le Pumptrack offre une structure accessible à tous, dès 3 ans et jusqu'à 70 ans, afin d'y pratiquer de multiples disciplines : skate, roller, bmx, vtt, trottinette, draisienne...

City stade



Installé à côté du terrain de football, ce city stade d'une superficie de 293 m² est équipé de 3 paniers de basket et de 4 buts brésiliens.

Skate Park



Initié par le Conseil Municipal des Jeunes, le Skate Park est un lieu de rencontre où les sports de glisse peuvent être pratiqués : le skate, le roller, la trottinette ...

Tennis



4 courts de tennis plein-air ainsi que 2 courts couverts sont à votre disposition. S'adresser au club de tennis : tcvi@orange.fr

Centre Sportif et terrain de football



Le centre sportif est composé d'un terrain de football à disposition des équipes locales, d'un vestiaire club, d'un vestiaire visiteurs, de deux vestiaires arbitres et d'un club house.

Mini-Golf



Situé dans un cadre ombragé, le mini-golf vous accueille en famille ou entre amis !

S'adresser au camping au :
02 47 26 06 43

Parcours de course d'orientation

Activité de plein air, il s'agit d'une pratique ludique de la course ou de la marche qui se déroule sur un parcours sportif balisé. S'adresser à l'office de tourisme :
02 47 26 97 87

LES ÉTABLISSEMENTS CULTUREL

La Bibliothèque



La bibliothèque fait partie du service lecture publique de la communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre. Elle fonctionne avec des salariés et des bénévoles.

Horaires : mercredi 10h/12h30 et 15h/18h ;
samedi 10h/12h30

8 rue de Monts 37250 Montbazou

Le cinéma

Cinéma intercommunal, labellisé Art et essai, géré par l'association « Amis de l'Espace Pierre Méry » :

10, rue de Monts
02 47 26 29 20



La Maison des Arts et Découvertes

Au sein du Parc de la Grange Rouge, face à l'espace Atout Cœur, ce lieu unique en vallée de l'Indre accueille une dizaine d'expositions artistiques par an. Sculptures, peintures, céramiques... il y en a pour tous les goûts !



Ouverte du
mercredi au
dimanche
de 14h30 à
18h00 (selon
calendrier)

Entrée libre et
gratuite

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

L'école Maternelle Jean Le Bourg



Les horaires : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 8h30 à 11h55 et de 13h40 à 16h15. Située au 22 route de Monts.

L'école élémentaire Guillaume Louis



Les horaires :
Lundi, Mardi,
Jeudi, Vendredi
de 8h30 à 12h et
de 13h45 à 16h15

Située 1 rue
Guillaume
Louis.

Collège Albert Camus

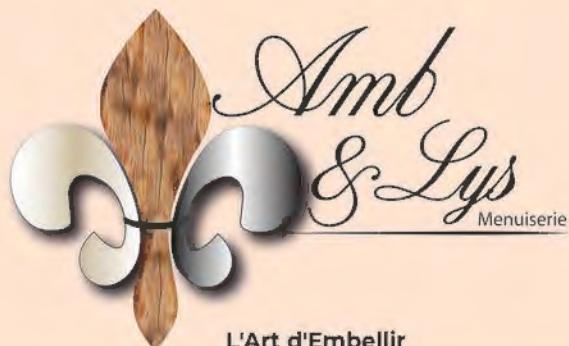


Le collège Albert Camus est un collège public d'enseignement secondaire, situé 18, rue Renault.

Collège Saint-Gatien



Le collège Saint-Gatien est un collège privé, situé 22, rue de la Poitevineière.



L'Art d'Embellir

Amb&Lys Menuiserie est une Entreprise située sur Sorigny.
Elle propose ses services en pose et fabrication :

Portes d'entrée / Fenêtres / Volets / Portes de garage
Portails / Parquets / Pergolas / Stores...

Benoît RÉGNIER

06 18 74 08 82 - ambelys.menuiserie@gmail.com
ambelys-menuiserie.fr



Laury Plomberie
Plomberie-Dépannages
Tel: 0648333110
37250 Montbazou

Création d'enseignes et d'objets divers en cuivre
Mail: lauryploMBERIE@gmail.com
Devis gratuit





SASU **PINARD Construction**
Charpente Couverture Construction



L'entreprise PINARD Construction vous propose ses services en couverture, charpente et construction Bois.



Une équipe dynamique et soudée constituée de personnes diplômées et qualifiées qui vous donne confiance sur la réalisation de votre projet.



Charpente • Couverture Traditionnelle
Couverture métallique • Zinguerie • Construction bois
Aménagement extérieur • Isolation • Étanchéité
Fumisterie • Ramonage • Entretien et dépannage

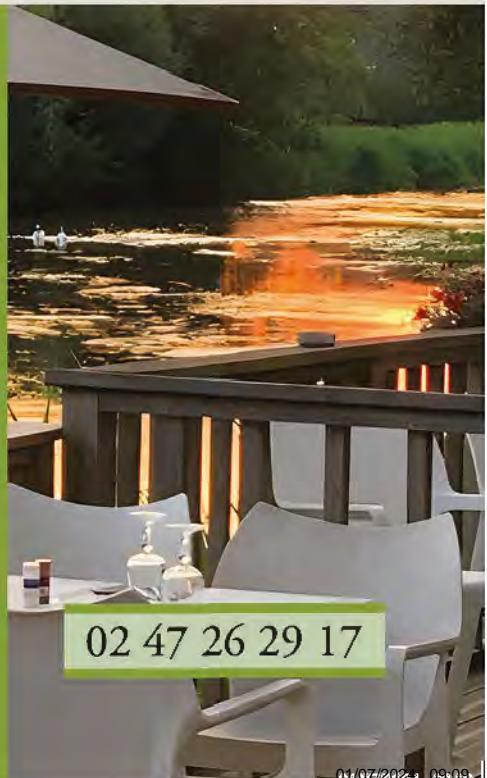
320 rue Adrienne Bolland - Z.A. Isoparc - 37250 SORIGNY
02 47 24 98 70 - contact@pinard-construction.fr - www.pinard-construction.fr



Guinguette
DE MONTBAZON

BAR
RESTAURANT
DANCING

D'AVRIL À OCTOBRE
7J/7 MIDI ET SOIR



02 47 26 29 17